

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il sera procédé du lundi 15 avril 2024 à 9h00 au vendredi 3 mai 2024 à 12h00, soit durant 19,5 jours consécutifs à une enquête publique, portant sur le renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la commune de Valras-Plage.

La commune de Valras-plage a souhaité renouveler l'actuelle concession de plage en rive droite de l'Orb, afin de continuer à préserver et entretenir cette richesse environnementale tout en permettant un développement raisonné des activités liées à son attrait touristique. La ville est vivante et animée toute l'année, c'est une station touristique surclassée dans la catégorie démographique des villes de 20 000 à 40 000 habitants. En 2023 le Pavillon Bleu, label environnemental qui reconnaît aux communes un engagement constant dans une politique de recherche et d'application durable visant la qualité de leur environnement lui a été attribué, elle en est titulaire depuis 1988.

Madame Martine ARQUILLIERE-CHARRIERE, ingénieur, retraitée, a été désignée par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêtrice.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Marie-Christine ROUX, directrice générale adjointe des services à la mairie de Valras-Plage, téléphone 04 67 32 60 13 courriel <u>marie-christine.roux@ville-valrasplage.fr</u>

## Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment le rapport de clôture de la délégation à la mer et au littoral, direction départementale des territoires et de la mer, sera déposé et consultable du lundi 15 avril 2024 à 9h00 au vendredi 3 mai 2024 à 12h00 :

- à la mairie de Valras-Plage, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture suivants : lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (excepté les jours fériés),
- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <a href="https://www.democratie-active.fr/valras-concessionplages/">https://www.democratie-active.fr/valras-concessionplages/</a>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

## Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 15 avril 2024 à 9h00 au vendredi 3 mai 2024 à 12h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Valras-Plage, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- par correspondance à la commissaire enquêtrice :

Hôtel de ville « Renouvellement de concession des plages naturelles » 10 Allée Charles de Gaulle 34350 Valras-Plage

- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <a href="https://www.democratie-active.fr/valras-concessionplages/">https://www.democratie-active.fr/valras-concessionplages/</a>
- les déposer par courriel à l'adresse suivante : valras-concessionplages@democratie-active.fr

Un exemplaire du rapport sera consultable à la ville de Valras-Plage et à la direction départementale des territoires et de la mer, où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

À l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir sera un contrat de concession des plages naturelles signé par le Préfet et le maire de Valras-Plage pour une durée de 10 ans, 2024-2033.